

Fluides frigorigènes, rebondissement au Parlement Européen



Dans le cadre de la révision du Règlement Européen F-Gaz, le rapporteur de la Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire prend une position radicale.

La procédure de révision du Règlement Européen F-Gaz, qui organise une réduction de l'emploi des fluides fluorés dans les systèmes thermodynamiques en Europe, est simple : la Commission Européenne propose un texte, le Parlement et le Conseil Européens s'en saisissent séparément, le trilogue – des représentants de la Commission, du Parlement et du Conseil – se réunit et parvient à un compromis.

Normalement, selon divers représentants de la Commission, le trilogue se réunit fin janvier ou début février 2023 et tout ce travail de révision doit être achevé en 2023, pour une publication du Règlement révision à la fin de 2023 et une application en 2024.

Une proposition plus sévère issue du Parlement

Mais, coup de théâtre, selon le site coolingpost.com, **Bas Eickhout**, député au Parlement Européen et vice-président de la Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire (ENVI) aurait, en tant que rapporteur sur la proposition de révision du Règlement F-Gaz au sein d'ENVI, publié un document plus sévère que la proposition initiale de la Commission Européenne.

Naturellement, nous avons tenté de mettre la main sur ce document, en vain pour l'instant. Selon coolingpost, le document de Bas Eickhout contient 113 propositions de modifications du texte issu de la Commission Européenne.



Bas Eickhout propose notamment d'interdire les HFC et les HFO dans les systèmes de climatisation en split et dans les pompes à chaleur bibloc d'une puissance inférieure à 12 kW, dès l'entrée en vigueur du Règlement F-gaz modifié. @Bas Eickhout

Il souhaite également, pour les systèmes thermodynamiques dont la puissance va de 12 à 200 kW, autoriser seulement des fluides dont le GWP est inférieur à 750, dès le 1^{er} janvier 2027. Tout en interdisant les fluides fluorés dans les systèmes d'une puissance supérieure à 200 kW, même dans les splits. Ce qui englobe très probablement les DRV, pour lesquels il considère que l'ammoniac (NH₃, R717) et le CO₂ (R744) constituent des substituts possibles aux HFC et aux HFO.

Enfin, Bas Eickhout veut accélérer un peu la décroissance des gaz fluorés – le fameux "phase-down" du Règlement F-Gaz – pour aboutir à une grosse marche entre 2048 et 2049, soit zéro gaz fluorés en 2049, au lieu des 4 200 133 de tonnes CO₂eq proposées par la Commission Européenne.

Ce texte de Bas Eickhout doit d'abord être débattu et voté par ENVI, puis par le Parlement Européen en séance. Nous ne savons pas si les propositions de Bas Eickhout seront suivies.

L'industrie l'a mal pris

Les fabricants de climatiseurs et de pompes à chaleur refusaient la proposition de la Commission sur la révision du Règlement F-Gaz, la jugeant trop rapide dans son calendrier. Avec le texte de Bas Eickhout, ils ont une frousse bleue. Nous pouvons nous attendre à un lobbying survolté pour que la proposition de Bas Eickhout n'aboutisse pas. EPEE considère que cela encouragerait la persistance des chaudières gaz et irait à l'encontre des buts de développement des pompes à chaleur énoncés

dans REPowerEU. L'AFCE (Alliance Froid Climatisation Environnement) estime que le texte de Bas Eickhout est une provocation.



Ce qui est sûr, c'est qu'avec l'augmentation des charges de R290 dans les logements, les pompes à chaleur bisplit et les climatiseurs mono et multiplits deviennent possible jusqu'à près de 50 kW. Ce qui, certainement au prix d'une formation approfondie des installateurs et des entreprises de maintenance, convient pour les maisons individuelles et le petit tertiaire. ©PP

Pour les grandes installations tertiaires, la réponse probable sera un retour de l'eau glacée – fluide confiné dans les groupes extérieurs, distribution d'eau chaude et d'eau glacée pour le chauffage et la climatisation et retour des ventiloconvecteurs sous diverses formes, de la console à la cassette en passant par les gainables et les muraux – plutôt que la généralisation de DRV au CO₂.

L'industrie européenne de la climatisation, qui pour les DRV se repose entièrement sur des systèmes conçus et fabriqués en Asie, va naturellement défendre son marché.

Source : [batirama.com](https://www.batirama.com) / Pascal Poggi

<https://www.batirama.com/article/54853-fluides-frigorigenes-rebondissement-au-parlement-europeen.html>